



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 21 MAI 2025

**OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE –  
ROUTE DE SAINT-JEAN – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1  
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un Mai à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.**

**Étaient présents :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –  
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT  
Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane –  
Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI  
Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

**Ont donné procuration :**

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
M. CARMONA Alain a donné procuration à M. JULLIEN Bernard  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève  
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

**Absents excusés :**

M. RISSO Gilbert – Mme GIACHINO Lisa – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. RICHELME Jean-Marc.



*Mme OBELISCO Francine a été désignée secrétaire de séance.*

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 21 Mai 2025.  
Délibération N° DM\_20250521N043

**OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE – ROUTE DE SAINT-JEAN –  
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN**

Monsieur Guillaume JULIEN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée que, lors du Conseil Municipal du 20 Juillet 2022, il a été validé la convention d'occupation temporaire par la Commune d'une partie du terrain cadastré AV 322 appartenant à l'UNAPEI sis route de Saint-Jean pour la mise en place d'une citerne souple.

Il informe :

- Que cette citerne permettra également à l'association "UNAPEI ALPES PROVENCE" d'assurer la défense incendie de ces locaux,
- Qu'à ce titre, l'association s'engage à prendre en charge financièrement l'achat de la citerne,
- Qu'afin de formaliser les conditions de financement de ladite citerne, il est nécessaire de faire un avenant N°1 à la convention de mise à disposition (joint) et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

- ↳ **D'APPROUVER** les termes de cet avenant N° 1,
- ↳ et, dans l'affirmative, **DE L'AUTORISER** à le signer.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- ↳ **APPROUVE** l'avenant N° 1 tel qu'annexé à la présente,
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant N° 1.

<p>PUBLIE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---